

Langues officielles

M. Baker: Des doutes, des craintes et des appréhensions sont nés de la façon dont cette politique a été mise en application. Les fonctionnaires en sont arrivés à la conclusion que les bureaucrates responsables n'ont pas observé ni respecté les garanties promises par un premier ministre, qui n'est plus aujourd'hui. Au cours des dernières années, l'histoire si injuste et douteux que mon concurrent libéral de Grenville-Carleton a dénoncé notre gouvernement et la position de son parti dans ce domaine. C'est après la campagne électorale au cours de laquelle le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré: «Si vous n'aimez la Fonction publique, vous pouvez la quitter» que de nouvelles directives furent établies. Le moment était mal choisi. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que des fonctionnaires éprouvent de grands doutes quant aux intentions réelles du gouvernement, quant à sa bonne foi et à son souci réel, quant aux motifs qui l'ont incité à proposer des principes que mon parti et son chef demandent instamment depuis 1969? J'espère que l'on me pardonnera si je dis que je n'ai pas confiance en notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker: J'ai écouté attentivement le discours du premier ministre ainsi que celui du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Comme un grand nombre de fonctionnaires, j'ai peur des principes directeurs. Ils sont généralement très «mouvants», pour répondre aux besoins du moment. Bien que je ne sois pas député depuis longtemps, j'ai vu un grand nombre de principes directeurs «mouvants». Comme bien d'autres, je ne puis me débarrasser de suspicion et de méfiance à l'égard du gouvernement quant au libellé d'une simple résolution.

Quant à moi, cette motion n'est qu'une déclaration des premiers principes. Cela étant dit, je demande au gouvernement d'aller plus loin, pour une fois, en ce qui concerne les fonctionnaires et d'incorporer ces neuf principes dans les lois qui visent l'emploi des fonctionnaires, que ceux-ci fassent partie de la Fonction publique, d'un office, d'une commission ou d'une société de la couronne, afin que tous reçoivent, pour la première fois, des assurances réelles.

Quant à moi, cette motion n'est qu'une déclaration des premiers principes. Cela étant dit, je demande au gouvernement d'aller plus loin, pour une fois, en ce qui concerne les fonctionnaires et d'incorporer ces neuf principes dans les lois qui visent l'emploi des fonctionnaires, que ceux-ci fassent partie de la Fonction publique, d'un office, d'une commission ou d'une société de la couronne, afin que tous reçoivent, pour la première fois, des assurances réelles.

● (2030)

Que le fonctionnaire sache, à titre individuel, qu'enfin un jour nouveau se lève sur toute cette affaire malheureuse. Qu'on lui donne la satisfaction d'avoir accès à un tribunal indépendant. Qu'on fasse plus que rendre un hommage peu sincère à sa cause. Tous les députés qui se soucient réellement des fonctionnaires appuieront la proposition d'amendement du chef de l'opposition (M. Stanfield). Cet amendement ne fait rien de plus que d'accorder certains droits légaux aux fonctionnaires unilingues de toutes les régions du Canada et de les étendre à ceux qui envisagent d'entrer dans la Fonction publique. Si le gouvernement n'accepte pas l'amendement comme une question de principe, je vais douter de sa sincérité à l'égard de cette question, de même que les fonctionnaires.

Si cette résolution est adoptée sous sa forme actuelle, elle n'aura pas force de loi et la déclaration de bonnes intentions de feu l'ancien premier ministre ne sera pas

[M. Baker.]

étayée par quoi que ce soit qui assure une protection aux fonctionnaires; c'est malheureux, mais vrai. Je demande au gouvernement de donner une certaine vie à ce projet de résolution et d'en faire une garantie réelle, comme il se doit. Je lui demande également de veiller à ce que jamais à nouveau des fonctionnaires n'entendent un premier ministre décrire comment les choses devaient être et que, par la suite, un bureaucrate prétende qu'une déclaration du premier ministre n'est en rien contreignante pour lui.

Des voix: Bravo!

M. Baker: En outre, ce n'est pas un argument que de dire que cet amendement est juste et convenable pour l'annuler ensuite en disant que prévoir une protection dans la loi nuirait à sa souplesse. C'est un sophisme. Le manque de souplesse est la garantie la plus sûre d'un droit. Une fois encore, ce projet de résolution ne met pas fin à l'étude de la question par le Parlement. Je ne vois aucune raison pour qu'un examen courant, à mesure que les années passeront, ne donne pas lieu à une modification d'une loi plutôt qu'à d'une résolution. L'Association des employés de la Fonction publique est d'accord avec le principe de l'amendement; j'ai lu ce soir une déclaration de l'Alliance de la Fonction publique. Elle se préoccupe évidemment de souplesse. Le Parlement n'est pas un organisme inflexible mais un endroit où ces questions peuvent toujours être jugées après examen. De nos jours, trop de mesures sont imposées au pays au moyen de décrets du conseil, sans la sanction du Parlement ou du peuple.

L'argument avancé contre l'amendement par mon voisin, le ministre des Finances (M. Turner), député d'Ottawa-Carleton qui est une circonscription de fonctionnaires, n'est rien d'autre, et je regrette de le dire, que l'argument juridique le plus usé que j'aie jamais entendu à la Chambre. Je demande au gouvernement de reconsidérer sa position et d'accepter l'amendement proposé par le chef de l'opposition et que j'ai appuyé. Je lui demande de réamorcer un processus qui, jusqu'à présent, n'a donné lieu qu'à des malentendus et à de la méfiance, en espérant que cette deuxième tentative d'application réussira mieux que la première. Je me joins à mon chef pour toute suggestion de sa part visant à améliorer le sort des fonctionnaires.

Je voterai pour le projet de résolution mais je préférerais de beaucoup qu'une majorité écrasante se joignent à moi en faveur de l'amendement. J'approuve le projet de résolution car il expose des principes que j'ai défendus pendant les élections, mais je veux qu'il soit bien entendu que ces principes conçus pour la protection des fonctionnaires unilingues méritent de faire partie intégrante de nos lois comme ils le feraient si mon parti était au pouvoir.

Je me rends compte que deux ministres de la Couronne se sont prononcés contre notre amendement et certains députés doivent estimer que c'est un obstacle qu'ils ne peuvent surmonter. Je recommande instamment aux partisans du gouvernement de faire face à cet obstacle et de le franchir, afin que désormais nous n'ayons plus à affronter la même situation que nous avons subie depuis quelques années à propos du bilinguisme dans la fonction publique. Je ne veux pas entamer une nouvelle campagne électorale dans la même ambiance. Je préférerais voir les fonctionnaires heureux plutôt que mécontents. Je demande au gouvernement de faire une mise au point, afin que chaque fonctionnaire actuel ou futur, quelle que soit la région du pays dont il est originaire, puisse espérer qu'il obtiendra de l'avancement dans la fonction publique, un service auquel il peut faire confiance sachant que son emploi est régi par la loi.